

CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF (ALS)

Options :
AGEE (activités gymniques d'entretien et d'expression)

Fiche France Compétences n°36661
 • Code NSF : 335
 • Formacode : 15436 – Education sportive / 44067 – Animation socioculturelle
 • Code de la fiche ROME la plus proche : G1204 – Education en activités sportives

FAITES DE VOTRE PASSION UN MÉTIER

Le métier

- Le CQP ALS est un diplôme de niveau IV qui permet d'encadrer des activités physiques et sportives contre rémunération, dans un but d'initiation et de loisir.
- Les titulaires de ce diplôme peuvent travailler en tant que salarié ou indépendant, dans des structures publiques ou privées. Ils peuvent encadrer des activités physiques et sportives variées selon l'option choisie. C'est l'un des diplômes pour lesquels le recrutement est le plus élevé.

L'option

- AGEE= Planifier, préparer et animer des cours collectifs de fitness, tels que l'aérobic, le yoga, le Pilates et acquérir des compétences en techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces et activités d'expression.

Le volume horaire (Par stagiaire pour un parcours complet)

- Formation répartie sur 7 mois.
- Pour 1 option : 168h en centre et 80h de stage + 5h positionnement + 2h de certifications.

L'équipe de formation

- Les équipes pédagogiques sont composées d'intervenants universitaires et professionnels pour l'apprentissage des compétences transversales et de formateurs spécialisés dans l'option visée.
- Le responsable de l'organisme de formation : Robin FERREIRA (Master STAPS APA) - envoi mail : contact.opm@ufolep.org.
- La responsable pédagogique de la formation : Malika BELLAOUI (BPJEPS AF) - Tel : 04.68.11.43.23



CONTACTEZ NOUS

06.49.63.10.41

www.afsoccitanie.org

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



Tarifs de la formation et financements

TAUX DE SATISFACTION 86%
93% DE RÉUSSITE

- Frais d'inscriptions et administratifs : 95 €
- Formation JSJO : 2500 €
- Les dispositifs pour financer la formation professionnelle sont nombreux.
- Que vous soyez salarié.e, demandeur.se d'emploi, étudiant.e, sans emploi, en reconversion, nous sommes là pour vous conseiller et vous aider.
- Finançable par votre OPCO, le CPF, France Travail, contrat de professionnalisation, financement personnel.



Calendrier prévisionnel

- Date limite pour renvoyer le dossier d'inscription : **30/09/2024**
- Tests d'entrée et positionnement (TEP) AGEE : **17/10/2024**
- Début de la formation : **07/11/2024**
- Période de certification : du **28/04/2025 au 30/05/2025**



Lieux de la formation

Siege : 7, rue André Citroën – 31130 Balma
22 rue Antoine Marty – 11000 Carcassonne
Centre social Jean Montsarrat Viguier – 9001B avenue Jules Verne – 11000 Carcassonne
D'autres gymnase de la ville de Carcassonne peuvent également nous être mis à disposition.



Inscription et pré-requis

Chaque candidat devra compléter le dossier d'inscription au CQP de notre OF **en cliquant ici** ou en envoyant la demande par mail à : contact.opmeufolep.org.

Préalablement à l'entrée en formation les personnes candidates devront réussir les tests techniques obligatoires.

Les pré requis nécessaires à l'entrée en formation sont les suivants :

- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation, et, pour les mineurs, disposer d'une autorisation à suivre la formation délivrée par le responsable légal.
 - Être titulaire d'une pièce administrative en cours de validité justifiant de l'identité du candidat .
 - Être titulaire du PSC1 (ou équivalent).
 - Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif de moins de 1 an.
 - Être capable de réaliser les Tests Techniques qui se présentent de la manière suivante :
- Séance d'1h en lien avec l'option, portant à minima sur 3 familles d'activités sur 4 pour l'option AGEE, comprenant :
- Un échauffement.
 - Un corps de séance.
 - Un retour au calme.

L'expérience dans le domaine des APS est fortement conseillée. Cette formation est handi accessible sur avis médical.

Référent handicap : Dorith LEVY - contact.opmeufolep.org



Les objectifs et compétences

Les objectifs

L'animateur ou l'animatrice de loisir sportif a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
 - Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
 - Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.
- Il ou elle conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Les compétences attestées

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

- Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression et/ou des jeux sportifs et jeux d'opposition
- Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives
- [cliquez ici pour voir le référentiel complet](#) ou vous pouvez nous le demander par mail.

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

CONTACTEZ NOUS

06.49.63.10.41

www.afsoccitanie.org

Chaque candidat doit compléter le dossier d'inscription en ligne en cliquant ici

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE-LA CANDIDAT-E AVANT LE 30/09/24

à l'AFSO par mail à contact.opm@ufolep.org
ou par courrier à CRUFOLEP OPM - 7 rue André Citroën - 31130 BALMA

Les documents fournis devront être de bonne qualité et lisibles facilement

1 photo identité (normes précises à respecter obligatoirement en cliquant ici)

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement [à télécharger en cliquant ici](#) ou à nous demander par mail.

La photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité. (recto/verso)

La photocopie du diplôme de secourisme ou équivalent et attestation de recyclage si nécessaire (AFPS, PSC1, AFGSU, SST) Si vous ne l'avez pas vous pouvez le passer avec l'UFOLEP

La photocopie des diplômes d'Etat, des diplômes fédéraux dans le champ sportif et des diplômes dans le champ de l'animation.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Une photocopie de l'attestation de droits (attestation Vitale que vous pouvez obtenir sur le [compte de la CPAM](#))

Un justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois.

Envoyez par courrier à Comité Régional UFOLEP - 7 rue André Citroën - 31130 un chèque ou par virement bancaire ([téléchargez notre RIB en cliquant ici](#)) la somme de 95 € pour les frais d'inscriptions et frais administratifs. Cette somme doit être réglée impérativement 15 jours au maximum avant le positionnement et restera acquise à l'OF en cas de rétractation ou d'échec aux tests d'entrée.



Contrôle de votre honorabilité réalisé par le SDJES par consultation du :

- B2 (bulletin N° 2 du casier judiciaire)
- FIJAIS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes)
- CADINT (fichiers des cadres interdits)

Le code du sport (I de l'article L.219-9) met en place un régime d'incapacité en prévoyant que : **"Nul ne peut exercer les fonctions d'éducateur sportif en France ou être stagiaire en formation face à un public, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants"** : torture et acte de barbarie, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, mise en danger d'autrui, proxénétisme et infractions qui en résultent, mise en péril des mineurs, usage illicite de substance ou plante classées comme stupéfiants ou provocation à l'usage illicite de stupéfiants.

Infractions liées à des faits de dopage « (art L.235-25 à L.253-28 code du sport)

A titre de peine complémentaire à une infraction en matière fiscale : condamnation à une interdiction temporaire d'exercer, directement ou par personne interposée, pour son compte ou le compte d'autrui, toute profession industrielle, commerciale ou libérale (art 1750 du code général des impôts)

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

à l'AFSO par mail à contact.opm@ufolep.org

ou par courrier à CRUFOLEP OPM - 7 rue André Citroën - 31130 BALMA

Je soussigné.e

Madame - Monsieur
barrer la mention inutile

Nom et Prénom :

Sollicite mon inscription au CQP ALS (Activités de Loisirs Sportifs)

Option(s) : AGEE

Certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements donnés sur le dossier d'inscription en ligne du CQP ALS de l'UFOLEP OPM
- la validité des documents fournis pour la constitution de mon dossier d'inscription.

Donne l'autorisation

Ne donne pas l'autorisation

A l'AFSO d'utiliser mon image pour la promotion des formations et/ou des activités de l'UFOLEP OPM sur les différents supports de communication

J'ai bien noté que les pièces et le formulaire doivent être envoyés au plus tard le **30/09/2024** et que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Je joins à cet envoi le règlement de 95 € correspondant aux frais d'inscriptions et administratifs et libellé à l'ordre du CRUFOLEP OPM ou un virement bancaire de 95 euros ([téléchargez notre RIB en cliquant ici](#))

Je m'engage à respecter les modalités et conditions relatives à la mise en œuvre des épreuves et de la formation.

Fait à
Le

Signature du/de la candidat.e